

# **RÈGLEMENT COURSE DE NUIT LE CLAPAHUT**

## **02 JUIN 2023**

### Course en ligne au départ ARMISSAN Arrivée à VINASSAN

**-Article 1 :** Départ : Rue de la Mairie 11110 Armissan – Arrivée : Parc de THEL 5 Rue de la Fond 11110 Vinassan. Sur un parcours de 9 km 200 avec routes goudronnées, en partie éclairées, au départ et à l'arrivée. Piste large de garrigues au sol parfois inégal. Trois côtes au programme donnent à ce parcours une caractéristique difficile d'autant plus qu'il sera effectué de nuit. D+235 - D-214. Le départ est prévu à **22h00** à Armissan

**-Article 2 :** **Matériel obligatoire pour la course** : Lampe frontale ou lampe simple (minimum 2h autonomie), Sifflet sont obligatoires,

**-Article 3 :** La sécurité sera assurée par les cibistes et trois ravitaillements seront prévus, la sécurité civile de l'Aude et les membres de l'association compléteront le dispositif.

En cas d'abandon, rejoindre le poste cibiste le plus proche et rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles. Il est aussi possible d'indiquer son abandon en envoyant à l'aide du numéro de téléphone indiqué lors du retrait du dossard en indiquant son numéro de dossard et le lieu de l'abandon.

**-Article 4 :** Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité civile et doit fournir obligatoirement soit **un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course, soit son numéro de licence sportive FFA**. Une grande prudence et excellente condition physique sont recommandées.

**-Article 5 :** Les organisateurs, bénévoles, sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**

**-Article 6 :** Les participants et leur famille s'engagent expressément à aucune poursuite envers les organisateurs pour quelques raisons que ce soit pouvant résulter de cette épreuve. L'engagement à cette course donne acte à cette clause précitée.

**-Article 7 :** La date limite d'inscription est fixée au 28/05/2023.

L'inscription est de 12€. Un buffet froid vous sera proposé en fin de course.

**Inscription en ligne :** Date limite d'inscription est fixée au **28/05/2023** via <https://www.ats-sport.com>

Condition d'inscription : Catégories d'âge

- Le Clapahut de Nuit est ouvert à partir de la catégorie "Junior (18 ans et plus).
- Remise des dossards à partir de 19h00 Salle Municipale Rue de la Mairie 11110 Armissan : <https://maps.app.goo.gl/NRvYK5NMiAyPrqpFA>
- **-Article 8 : Les récompenses.** Il sera établi un classement général

**Les 3 premiers :** Scratch masculin

**Les 3 premières :** Scratch féminin

**-Article 9 : Droit d'image :** Par votre inscription au CLAPAHUT, vous autorisez expressément le Relais des 5 Clochers ainsi que ses partenaires (médias, sponsors, ...) à utiliser, faire utiliser ou reproduire, faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cette autorisation concerne, l'avant course, la course et l'après-course. Vous acceptez par le présent règlement à recevoir par courrier électronique ou texto toutes informations nécessaires au déroulement de l'épreuve et toutes les informations du Relais des 5 Clochers concernant ses actions et événements divers qui se déroulent tout au long de l'année.

**-Article 9 bis :** La C.N.I.L., Internet et RGPD Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenée à recevoir des propositions de nos partenaires. Conformément au RGPD, Règlement sur la Protection des Données personnelles, chaque personne inscrite bénéficie d'un droit d'accès, de modification et d'effacement de ses données qu'il peut exercer en contactant le Relais des 5 Clochers en ligne sur [relaisdes5clochers@gmail.com](mailto:relaisdes5clochers@gmail.com) ou par courrier Relais des 5 Clochers - Olivier Mansouri, 9 lotissement le Clos des Vignes 11110 Salles d'Aude. <https://www.relaisdes5clochers.fr/>  
Rappel, les données personnelles des inscrits ne sont ni vendues ni cédées à des tiers.

**-Article 10 : REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS :**

Il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions. En cas d'annulation de la course, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

**-Article 11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS :**

Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et libertés (CNIL), les organisateurs informent les participants à la compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, de ses partenaires, et sur celui de la FFA.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA

**-Article 12 :** Le suivi des coureurs en VTT ou tout autre véhicule n'est pas recommandé en dehors des zones goudronnées, les organisateurs mettant en garde des gênes occasionnées aux concurrents et se réservent le droit de mettre hors course le concurrent accompagné d'un suiveur indélicat. Les participants doivent respecter le code de la route

**-Article 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT : La participation au CLAPAHUT, implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée ainsi que le protocole sanitaire. La prise du dossard par le concurrent, entraîne automatiquement l'acceptation du règlement dans son intégralité.**

Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées à 200 coureurs. Les organisateurs vous souhaitent une très bonne course.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement.

Fin du règlement